

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- **le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- **la FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL**
Représentée par son président, Monsieur Eric TANGUY
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **6 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (6 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 099 014 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 30/10/2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC



17/11/2015
VISE LE 17/11/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.5.6.5.294

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	163 013 €	113 013 €	113 013 €	50 000 €
Action 1	90 000 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €
Structuration fédérale	90 000 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €
Action 2	73 013 €	73 013 €	73 013 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	73 013 €	73 013 €	73 013 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	322 000 €	227 000 €	187 443 €	134 557 €
Action 1	34 000 €	29 000 €	21 000 €	13 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	14 000 €	14 000 €	6 000 €	8 000 €
Action 3	288 000 €	198 000 €	166 443 €	121 557 €
Prévention dopage	15 000 €	15 000 €	6 000 €	9 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	185 000 €	95 000 €	84 713 €	100 287 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	88 000 €	88 000 €	75 730 €	12 270 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	78 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €
Action 1	78 000 €	39 000 €	39 000 €	39 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	48 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	42 000 €	27 000 €	10 000 €	32 000 €
Action 1	42 000 €	27 000 €	10 000 €	32 000 €
Programmes d'échanges internationaux	42 000 €	27 000 €	10 000 €	32 000 €
Améliorer la recherche de la performance.	985 000 €	655 000 €	620 349 €	364 651 €
Action 2	985 000 €	655 000 €	620 349 €	364 651 €
Aides personnalisées (AP)	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	705 000 €	375 000 €	340 349 €	364 651 €
Préparer le renouvellement de l'élite.	2 080 000 €	690 000 €	371 209 €	1 708 791 €
Action 2	2 080 000 €	690 000 €	371 209 €	1 708 791 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	980 000 €	280 000 €	150 636 €	829 364 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 100 000 €	410 000 €	220 573 €	879 427 €
Plan de formation et de professionnalisation.	122 000 €	42 000 €	38 000 €	84 000 €
Action 4	122 000 €	42 000 €	38 000 €	84 000 €
Professionnalisation de l'activité	70 000 €	30 000 €	28 000 €	42 000 €
Formations fédérales	52 000 €	12 000 €	10 000 €	42 000 €
TOTAL	3 792 013 €	1 793 013 €	1 379 014 €	2 412 999 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

280 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 099 014 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

73 013 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

1 026 001 €



Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8061 9400 0205 5344 139

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM LA FAISANDERIE
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94290 VILLENEUVE LE ROI
TÉL : 08-20-09-99-48

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

